

REPUBLIQUE FRANCAISE

\*\_\*\_\*\_\*\_\*

Département du NORD  
Arrondissement de Valenciennes

-----  
Délibération du Conseil Municipal de la ville  
d'HERGNIES

-----  
Séance du 11 avril 2024

-----  
Délibération n° 2024-029

L'an deux mil vingt-quatre, le onze avril, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle André Malraux, à 19 heures 00, sous la Présidence de Monsieur Jacques SCHNEIDER, Maire.

**Présents :**

Marie-Claude BAILLEUL, Bernard BOURLET, Françoise GRARD, Jean DANGLETERRE, Bruno KOPCZYNSKI, Abel MERCIER – Adjoint  
Maurice DENIS, Alain BLANCHART, Pasquale CARIDI, Dominique LAMBERT, Frédéric VINCHENT, Didier GODMEZ, Séverine CLEMENT, Cédric WAWRZYNIAC, Séverine STIEVET, Sandrine DUMONT, Virginie VAN VOOREN, Betty VREVIN (arrivée à 19h28 à compter de la délibération n°2024-010) – Conseillers Municipaux

**Absents ayant donné pouvoir :**

Chantal DOULIEZ qui donne pouvoir à Bruno KOPCZYNSKI  
Anne VILLAIN qui donne pouvoir à Françoise GRARD  
Corinne DERNONCOURT qui donne pouvoir à Cédric WAWRZYNIAC  
Laurent SIGUOIRT qui donne pouvoir à Abel MERCIER  
Antoine RICHARD qui donne pouvoir à Virginie VAN VOOREN  
Christelle GALLIEZ qui donne pouvoir à Marie-Claude BAILLEUL

**Absentes :**

Marie-Pierre SLATKOVIE  
Julie DI-CRISTINA

**A été nommée secrétaire de séance :** Dominique LAMBERT

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de présents : 19

Qui ont pris part à la délibération : 25

Date de la convocation : 05 avril 2024

**Objet : Cession de terrains appartenant au CCAS - parcelles cadastrées section C n°203 et n°200 à HERGNIES**

**Préambule :**

Le CCAS est propriétaire des parcelles référencées C n°200 et C n°203 situées rue du Rieu de Condé d'une contenance de 1 286 m<sup>2</sup>, qui sont des parcelles enclavées.

Le CCAS a reçu une demande d'un administré voulant se porter acquéreur de ces parcelles, étant propriétaire de la parcelle attenante à celle-ci.

Le Conseil d'Administration doit avoir l'avis de la commune pour procéder à la vente de ces terrains au prix de 2 875 € + frais notarié à la charge de l'acquéreur.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu l'avis des domaines en date du 22 septembre 2023, concernant les parcelles référencées : sections C n°200 (611 m<sup>2</sup>) et C n°203 (675 m<sup>2</sup>) d'une contenance de 1 286 m<sup>2</sup> au total,

Considérant qu'il s'agit de terres agricoles appartenant au CCAS,

Considérant que la commune doit se prononcer favorablement pour que le CCAS puisse procéder à cette cession.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

A l'unanimité par 25 voix pour,

- **De donner un avis favorable à la cession des parcelles appartenant au CCAS référencées section C n°200 et C n°203 d'une contenance de 1 286 m2 au total situées rue du Rieu de Condé au prix de 2 875 € avec frais notariés à charge de l'acquéreur.**

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

Pour copie conforme

Le Maire

Jacques SCHNEIDER

Acte rendu exécutoire compte tenu de la :

- Transmission au contrôle de légalité le : 23/04/2024
- Publication sur le site internet de la ville le : 23/04/2024